

Procès France Télécom : « Comment ont-ils pu mettre en place une telle politique de la terreur ? »

[ADMINISTRATIF](#) | [PÉNAL](#) | [AVOCAT](#)

Après quatre semaines d'audience, le tribunal poursuit l'examen des situations des trente-sept parties civiles, dans le procès de sept dirigeants de France Télécom pour harcèlement moral au travail.

par [Julien Mucchielli](#) le 4 juin 2019



Jean-Marc Régnier était un « lignard » des PTT depuis 1978, cela signifie qu'il intervenait pour la maintenance des lignes téléphoniques. Le passage de l'analogique au numérique menace son métier. Il commence un parcours de professionnalisation de « technicien intervention client multi-services » (TIC) qui devait lui permettre d'évoluer vers un métier de l'ADSL. « Je me souviens que Jean-Marc Régnier, ce jour-là m'avait dit que ce genre de boulot, ce ne serait jamais pour lui », témoigne un délégué syndical qui l'a rencontré au cours d'une formation en 2005. Mais le job de Jean-Marc Régnier est voué à disparaître (« mobilité fonctionnelle contrainte dans un contexte de disparition des métiers »), lui répète-t-on, alors malgré son désintéret pour les ordinateurs, il s'accroche. « On a brandi la menace de la disparition du métier pour le forcer à faire la formation, mais c'est faux : Orange s'est débarrassé de cette activité auprès d'autres entreprises privées, mais son métier existe toujours aujourd'hui », témoigne un collègue. « Si je ne réussis pas cette formation, je vais finir sur une plateforme », répétait Jean-Marc Régnier à l'envi et à sa femme Ghislaine. La plateforme d'appel, pire cauchemar du lignard.

Confronté à l'échec de cette formation, alors qu'il y consacrait un investissement considérable, son moral s'étiolait gravement. Jean-Marc Régnier entra en profonde dépression. À la barre du tribunal correctionnel de Paris où sept hauts dirigeants de France Télécom sont jugés pour harcèlement moral au travail, sa veuve témoigne : « Un changement radical s'est produit. Un jour, il m'a dit : "J'en peux plus, Ghislaine, ils me font chier". Je lui ai dit de tout arrêter, il m'a dit "je ne peux pas, je vais finir sur une plateforme". Il se relevait la nuit pour regarder les schémas, il ne dormait plus, l'examen allait arriver et il savait qu'il

n'y arriverait pas ». Il devait plancher le 13 mai 2008. Le 3 mai, le « lignard » se tire une balle dans la tête.

« J'en ai plein la tête, je souffre de trop », a-t-il laissé à l'attention de ses proches, sa femme et son fils, qui a découvert son corps à la frontière belge. Cette souffrance est-elle imputable à un harcèlement ? Plusieurs témoignages rapportent que régnait à cette époque une ambiance d'essaimage et que la part variable des managers était partiellement indexée sur le nombre de départs (et de mobilités) auquel il parviendrait. Alors, même si le métier de Jean-Marc n'allait pas disparaître et qu'il n'était pas prévu que le lignard finisse sur une plateforme (son site d'intervention de Longwy n'était pas voué à disparaître), ses managers laissèrent planer la menace. Un délégué syndical SUD décrit l'ambiance : « Il a fini par perdre pied à cause de cette manipulation mentale. Le discours tenu était tordu, les salariés étaient victimes de ce que j'appelle des bruits de couloirs. C'était comparable à une guerre psychologique. En fait, il y avait une technique qui consistait dans un premier temps à faire courir un bruit, lequel arrivait jusqu'aux oreilles des salariés, comme, par exemple, la fermeture de postes ou d'un service. Psychologiquement, les gens faisaient un travail dans leur tête. Ils se préparaient à devoir subir. Les gens victimes de faux bruits se préparaient eux-mêmes à la reconversion. »

Après l'évocation de chaque situation, la présidente avise les prévenus. Didier Lombard, PDG : « Le souci de France Télécom était de préparer nos techniciens à ce qui pouvait arriver, donc, les former, ça me paraissait assez normal. Maintenant, ça voulait pas dire qu'on allait supprimer les activités de réseau. C'est une formation de précaution. » Louis-Pierre Wenès nuance : « Son métier était amené à disparaître à terme mais pas immédiatement. » Il déplore les effets néfastes des rumeurs.

C'est le prévenu Jacques Moulin, directeur de la région Est à l'époque où Jean-Marc Régnier s'est suicidé, qui intéresse la présidente. « Comment pouvait-il savoir si le site allait fermer ou pas ? » Jacques Moulin s'empêtre un peu : « À certains, "on" affichait un chiffon rouge, "qui dit décroissance dit fermeture". »

— Vous voulez dire qu'il peut y avoir des managers qui ont tenu ce discours ?

— Pas forcément, mais ça pouvait figurer dans des documents. Ce n'était pas la vérité, mais ça fait partie de certains éléments de contexte parfois. »

« Dans notre entreprise, on ne savait pas qui gérait quoi »

« Les quatre cas [de suicides et tentatives de suicide] que nous allons évoquer aujourd'hui se sont passés en quinze jours », rappelle la présidente « mais c'est peut-être une coïncidence ».

Robert Perrin s'est suicidé le 17 mai 2008, après trente-trois ans au service de liaisons louées de l'entreprise. À partir de 2004, son service, basé à Strasbourg, est appelé à disparaître (et il a disparu) et cet homme, habitué à travailler en horaires décalés, n'a pas supporté son changement de planning forcé. Fonctionnaire comme Jean-Marc Régnier, il recevait quotidiennement des mails pour l'inciter à partir – un responsable départemental en témoigne dans le dossier. Le « N+2 » de Robert Perrin, comme l'écrivent les juges d'instruction, « aime manier le paradoxe ». Il développe : « Il n'y a jamais, *jamais*, eu de pression pour dire aux gens de partir. Par contre, lors des entretiens, on devait demander aux gens ce qu'ils étaient prêts à faire si leur service fermait. Et, dès lors qu'une personne avait manifesté un peu d'intérêt pour un emploi dans la sphère publique, on faisait une démarche proactive, c'est-à-

dire qu'on l'orientait vers un poste. [...] Les gens avaient peut-être l'impression qu'on voulait les forcer à partir alors que ce n'était pas dans cette optique-là que c'était fait, même si c'est sûr, on devait les inciter à partir. »

Le frère de Robert, Jean Perrin, employé à France Télécom également, relate une « pression constante » qui pèse sur ceux dont le départ est voulu. « Comment ont-ils pu mettre en place une telle politique de la terreur ? », dit-il à la barre, les prévenus derrière lui. La présidente : « Qui a demandé le changement d'horaire ? » On cherche sur l'organigramme. « Mais qui répond de ces actes ? », s'agace la présidente, « Comment faisaient donc les salariés pour se retrouver dans l'organisation ? » Louis-Pierre Wénès explique que c'est géré au niveau local. Jean Perrin ajoute : « Dans notre entreprise, on ne savait pas qui gérait quoi ».

Non formé, isolé, André Amelot a été abandonné

L'organigramme tentaculaire de France Télécom est un casse-tête que le tribunal s'échine à décortiquer à chaque journée d'audience. C'est un travail fastidieux mais indispensable pour déterminer la chaîne de responsabilité et établir le lien de causalité entre la politique managériale de l'entreprise et le préjudice subi par les parties civiles. À chacune des situations évoquées (dix-neuf suicides, trente-sept cas retenus dans la prévention), la présidente demande aux prévenus : qui savait quoi ? D'où vient le harcèlement moral ?

Dans le cas d'André Amelot, qui s'est pendu le 19 mai 2008 à l'âge de 54 ans, après trente-six ans de boîte, quatre tentatives de suicide auraient pu alerter ses supérieurs, voire la direction générale. Il était un salarié qui a longtemps donné satisfaction, mais « on a donné un jour un ordinateur à André Amelot en lui demandant de se connecter alors qu'il ne s'était jamais servi d'un ordinateur de sa vie », explique un collègue technicien, cité par les magistrats instructeurs. Non formé, isolé, André Amelot a été abandonné. Depuis l'instauration du « nomadisme » (les ouvriers se connectent quel que soit l'endroit où ils sont et s'informent ainsi de leurs missions quotidiennes), il travaillait seul sur le site de Bernay (Eure) et il n'avait plus de manager direct. L'isolement et la non-prise en compte de son mal-être psychique, malgré les recommandations médicales et les alertes du représentant CHSCT (notamment le 20 février et le 17 avril 2008), sont, selon la partie civile, constitutifs du harcèlement moral. Pour les prévenus, le cas de M. Amelot traduit une absence de réactivité de la part de la hiérarchie locale, qui aurait dû assurer la mobilité de son employé, mais son suicide est imputable à ses pathologies mentales.

« Tout le monde faisait semblant de ne pas nous voir »

Toutes les victimes ne sont pas des briscards esseulés, des vieux de la vieille non formés et dépassés par l'évolution technologique. Vincent Talaouit est entré à France Télécom pour un stage, en 1996. Vendredi 31 mai 2019, il tremble à la barre, secoué par une rage difficilement contenue contre l'entreprise où il s'est tant épanoui et dont, il s'en vante, il fut un brillant élément.

— Je suis actuellement en invalidité, je me soigne.

— Vous avez d'autres occupations ?

— Non, je reste chez moi, répond-il à la présidente.

En 2000, il était, à 28 ans, chef de projet architecture réseau. À partir de novembre 2004, il est officiellement en redéploiement. Les activités de recherche et de développement sont en cours de réorganisation. Vincent Talaouit et son binôme Étienne Annic sont oubliés.

— Au quotidien, vous faisiez quoi ?

— J'ai honte de le dire. J'allais au bureau et je n'avais pas de poste.

Il ne le sait pas à l'époque mais, en mai 2007 déjà, sa hiérarchie a noté sa situation. Des mails, qu'il lit à la barre, en attestent. « C'est insupportable. Je pensais que tout le monde avait découvert notre situation en novembre 2007, au moment du déménagement. Mais elle était connue depuis le mois de mai. » Un mail de cette époque, envoyé par sa hiérarchie, évoque des personnels « en situation de déshérence totale » dans les couloirs du site abandonné. De nombreux mails demandent à ce qu'une solution soit trouvée pour Vincent Talaouit et son collègue, mais « tout le monde faisait semblant de ne pas nous voir », dit-il d'un ton de plus en plus irrité. Il a découvert ces mails trois jours avant son témoignage. « J'espérais toujours qu'une personne allait se réveiller mais, avec ce que j'ai découvert, j'ai compris que mon sort était scellé depuis mai. » À cette époque, Vincent Talaouit est déjà sous antidépresseurs. Pourtant, il y croit encore : il est même convoqué aux assemblées des meilleurs managers du groupe et, à trois reprises au mois d'octobre 2007, il s'y rend. D'un autre côté, un premier entretien pour évoquer sa situation personnelle est proposé à Vincent Talaouit le 24 septembre 2007, soit trois jours après la dernière phase du déménagement du site auquel il était affecté. En guise d'accompagnement, l'encadrement lui objecte qu'en tant que cadre supérieur niveau E, il devait faire les démarches individuelles de changement de service. Il sera *in fine*, après le procès-verbal de constat dressé par l'inspection du travail, affecté d'office dans un nouveau service.

Mais la motivation de Vincent Talaouit s'était abîmée dans trois ans d'inertie, il n'occupera jamais son nouveau poste. Aujourd'hui encore en congé longue maladie, il reçoit des bulletins de salaire à 0 €.